

Vote forcé : Il est possible de demander une version papier

Hier, le 21 juillet, après le début du vote forcé, le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) nous a communiqué la procédure qu'il a établie pour fournir une version imprimée des offres finales de Postes Canada aux membres qui ne peuvent pas les consulter en ligne.

Lors de réunions préalables avec le CCRI, le Syndicat avait prévenu que certains membres n'ont pas d'accès Internet. Nous sommes d'avis qu'une version papier des offres finales doit être fournie à tous les membres qui n'ont pas d'accès Internet.

Pour qu'un vote soit juste, inclusif et démocratique, les membres doivent être en mesure d'exercer leur droit de vote et avoir accès à l'entièreté du contenu des offres sur lesquelles elles ou ils votent. Il n'y a pas lieu de pénaliser les membres qui n'ont pas d'accès Internet fiable; leur voix est toute aussi importante que celles des autres. Après tout, leurs conditions de travail sont aussi à risque.

Au départ, le CCRI n'a pas donné suite à notre requête. Il a enfin décidé de donner la chance aux membres de demander une version papier, tout en imposant de strictes conditions.

Obtenir une version papier

Le CCRI a créé un formulaire à l'intention des membres souhaitant demander une version papier.

Le formulaire rempli et signé peut être envoyé par la poste ou remis en main propre à une représentante ou un représentant syndical, une superviseuse ou un superviseur, une représentante ou un

représentant de Postes Canada, ou directement au CCRI.

Il faut y inscrire les renseignements suivants : nom complet, adresse postale, numéro de téléphone, adresse courriel (s'il y a lieu), lieu de travail, unité de négociation (urbaine ou FFRS) et titre du poste occupé.

De plus, il faut décrire les **mesures prises pour tenter d'accéder à l'offre en ligne**, ainsi que les **raisons qui empêchent d'y accéder**.

Enfin, les membres qui souhaitent obtenir une version papier doivent faire parvenir leur demande avant **17 h, heure de l'Est, le 25 juillet prochain**.

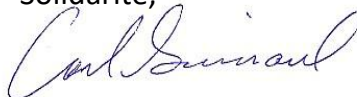
Les formulaires sont déjà à la disposition des membres. Vous pouvez demander à l'un de vos représentants syndicaux de vous imprimer une copie du formulaire qui est disponible sur notre site web national.

Envoyons un message à Postes Canada :
Votons NON et rejetons ses offres finales.

Durant la période du vote, l'interdiction de travailler des heures supplémentaires demeure en vigueur à l'échelle nationale.

Pour obtenir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire : www.sttp.ca/fr/sommairesttp.

Solidarité,



Carl Girouard

Dirigeant national des griefs

